jetèrent sur lui et dévorèrent, en même temps que la queue, les deux oreilles.

Les personnes qui auraient des doutes sur la véracité de notre récit n'ont, dit le *Libéral de Cambrai*, qu'à se rendre à Etrun, où elles pourront visiter la porcherie et ses seize habitants.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE L'AVEYRON

Audience du 20 juin.

Assassinat de M. Watrin

Rodez, 20 juin. — L'audience commence par la laidoirie de Mᵉ Boucher, avocat de Chapsal. Il cherche à prouver que son client, malgré quelques fautes qui sont au plus des indélicatesses, est un honnête homme. Il n'a pris aucune part au meurtre. C'est l'accusé Caussanel qui l'a dénoncé et tout le monde sait que Caussanel est inculpé. La déposition du sous-préfet qui a vu jeter M. Watrin par la fenêtre est en contradiction avec beaucoup d'autres. Quoi qu'il en soit, les témoignages ne sont pas suffisants pour faire tomber une tête, et c'est là ce qu'on demande. En terminant, il demande l'acquittement, qui sera un verdict d'apaisement.

M. Crémieux défend Granier. Il déclare que les dénonciations de Caussanel concernant son client ont été arrachées par un mouton de la prison de Villefranche qui a souffle les noms des personnes à dénoncer. Granier a pu prouver son innocence par un alibi irréfutable. C'est un brave ouvrier. Il faut le rendre à ses enfants et à sa femme.

Mᵉ Millerand présente la défense d'Eulalie Phalip et de Souquières. Il n'a que peu de choses à dire de la première. Six témoins déclarent ne l'avoir pas vue. Deux témoins, au contraire, l'ont vue, et parmi eux, M. le sous-préfet. Mais M. Carayde présent à toute la scène ne la reconnait pas et il n'en faut pas plus pour entraîner l'acquittement. Ses antécédents sont du reste excellents, comme le prouvent les dépositions et deux certificats revêtus d'un grand nombre de signatures d'habitants de Decazeville.

On reproche à Souquières d'avoir menacé de couper un câble et d'avoir jeté M. Watrin par la fenêtre. Sur ces deux faits on apporte un témoignage isolé, celui de M. Simon, sous-préfet, qui n'était que depuis cinq jours dans l'Aveyron et n'en reconnaissait pas encore les types. Il était six heures du reste et l'obscurité était complète dans la chambre de M. Watrin lorsqu'il fut précipité par la fenêtre. Mᵉ Millerand conclut à l'acquittement ; mais avant de s'asseoir il ajoute : « L'auteur du crime de Décazeville est la foule irresponsable et anonyme et non pas les dix accusés qui sont sur ces bancs.

« Un crime abominable a été commis, mais c'est la compagnie, que M. Watrin a fidèlement servie, qui en est responsable. C'est la misère qui a précipité la foule contre le malheureux M. Watrin et l'a excitée à commettre un crime dont toute la population s'est rendue complice. »

Il annonce que de graves événements marqueront la fin de ce siècle.

Après la plaidoirie de Mᵉ Millerand, la cour rend un arrêt par lequel elle rejette les nouvelles conclusions déposées par Mᵉ Gaillard.

Le président demande à chacun des accusés s'ils n'ont plus rien à ajouter à leur défense. Les accusés répondent tous négativement.

M. le président déclare les débats clos et donne lecture des questions qui sont posées au jury.

Voici ces questions.

« Première question. — Le nommé Lescure (Henri) accusé présent, est-il coupable comme co-auteur d'avoir, le 26 janvier 1886, à Decazeville, commis volontairement un homicide sur la personne du sieur Watrin ?

» Deuxième question. — L'accusé Lescure a-t-il agi avec préméditation ? »

Mêmes questions pour Garnier, Souquières et Chapsal.

Questions relatives à la complicité

« Première question. — Le nommé Louis Bedel, accusé présent, est-il coupable d'avoir, le 26 janvier 1886, à Decazeville, aidé ou assisté avec connaissance, l'auteur ou les auteurs du crime ci-dessus spécifié dans les faits qui l'ont préparé ou facilité, ou dans ceux qui l'ont consommé ? »

Les mêmes questions sont posées pour les accusés Blanc, Caussanel, Marie Cayla femme Pendariès, fille Phalip et Puech.

La question relative à la préméditation est posée pour tous les accusés.

A onze heures le jury se retire pour délibérer. l'audience est suspendue.

Le Verdict

A la reprise de l'audience, le chef du jury donne lecture du verdict. Les accusés Lescure, Bedel, Blanc et Caussanel sont reconnus coupables ; la question aggravante de la préméditation est écartée, le bénéfice des circonstances atténuantes accordé.

On introduit Lescure, Bedel, Blanc et Caussanel ; ils écoutent impassiblement la lecture du verdict. Questionnés s'ils n'ont rien à ajouter à leur défense, ils répondent : Non ! Caussanel s'écrie qu'il est innocent.

Dans la salle d'audience, les femmes des accusés et leurs enfants poussent des gémissements et versent des larmes.

Mᵉ Laguerre fait appel à la bienveillance de la cour.

La cour se retire pour délibérer. A midi quinze la cour rend son arrêt.

Les accusés Souquières, Chapsal, Puech, Granier, femme Pondariès et fille Phalip sont acquittés et mis immédiatement en liberté, sauf Souquières, qui est poursuivi correctionnellement pour atteinte à la liberté du travail.

Bedel est condamné à HUIT ANS DE TRAVAUX FORCES ;

Lescure à SEPT ANS DE RÉCLUSION ;

Blanc à SIX ANS DE RÉCLUSION ;

Caussanel à CINQ ANS DE RÉCLUSION.

La cour adjuge les conclusions à la partie civile; l'audience est levée.

A la sortie de l'audience, le jeune Caussanel s'écrie dans la cour du palais : « Vive la Republique sociale » Cette exclamation a été accueillie par quelques murmures; la foule s'écoule lentement.

CHOSES & AUTRES

Logique enfantine.

— Voyons, Momo, dis donc bonjour à la dame.

— Mais, p'pa, j'y ai déjà dit hier, et tu m'as défendu de toujours répéter la même chose.

⁂

Mme Prudhomme admoneste sévèrement son mari.

— Comment... vous voulez n'inviter personne à la noce de votre fille ?

— Madame, si le gouvernement y voyait une manifestation, il serait capable de nous expulser aussi !

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le prince Jérôme et le prince Victor

Le *Gaulois* dit que les bruits qui ont couru d'une réconciliation entre le prince Jérôme et le prince Victor, sont absolument controuvés.

On lit dans le *Matin :*

» Nous croyons savoir que le prince Victor Napoléon compte recevoir les membres des comités impérialistes le lendemain du jour où le Sénat aura voté l'expulsion.

» Il est toujours question dans son entourage d'un manifeste que le prince adressera au pays avant de quitter le sol français. »

Le *Figaro* dit que le prince Victor à la suite de son accident de voiture ne s'était pas ressenti de sa chute pendant les deux premiers jours mais qu'il a eu hier de légers étourdissements et son médecin lui a recommandé de s'abstenir de toute fatigue et de garder la chambre pendant une semaine encore.

Grand homme vit encore

Paris, 21 juin. — Malgré ses cent ans, M. Chevreul, qui est de toutes les fêtes de la jeunesse, a pu présider très gaillardement hier, à Clichy, une fête scolaire à laquelle l'adolescence était également représentée par M. Ferdinand de Lesseps, qui a prononcé un discours bourré d'anecdotes charmantes et de souvenirs intéressants.

La soumission de M. Henri des Houx — Une note de l'archevêché de Paris

On lit dans la *Semaine Religieuse* de Paris :

« Un journal italien la *Rassegna*, a raconté que M. Henri des Houx n'avait fait sa soumission qu'au prix d'une somme considérable d'argent, que la Cour de Rome lui avait fait remettre par l'intermédiaire de l'archevêque de Paris.

» Nous sommes autorisés à déclarer que cette assertion est complétement fausse. L'archevêque n'a été chargé de remettre de la part du Vatican aucune somme d'argent ni à M. Henri des Houx, ni à son éditeur, et, d'après des renseignements certains, nous pouvons assurer pareillement qu'aucune somme d'argent n'a été envoyée à M. Henri Houx, par une autre voie, dans cette circonstance. »

Congrès ouvrier

Paris 21 juin. — La première séance du congrès ouvrier a eu lieu hier sous la présidence de M. Chabert, conseiller municipal de Paris.

106 groupes étaient représentés par 300 délégués.

Quatre questions figurent à l'ordre du jour du congrès : 1° Projet Lockroy, sur l'organisation de tribunaux de conseillers prud'hommes ; 2° coalitions et grèves ; 3° Bourse du travail ; 4° limitation légale de la journée de travail.

La discussion s'est ouverte sur la première question : examen du projet présenté par M. Lockroy à la Chambre des députés sur l'organisation des tribunaux de conseillers prudhommes.

Le citoyen Chausse a passé en revue toutes les lois qui ont trait à l'organisation des tribunaux de conseillers prud'hommes depuis l'origine de leur création, il a convaincu ses auditeurs que les réformes réclamées depuis nombres d'années par les ouvriers étaient restées lettres mortes pour nos législateurs, que le projet Lockroy n'apporte point ces réformes réclamées et que les ouvriers ne devaient compter que sur eux-mêmes.

Il a conclu que le plan du ministre du commerce et de l'industrie devait être complètement écarté, il laisse toujours comme les précédents l'élément ouvrier à la merci des patrons, et a présenté un contre-projet élaboré par les prud'hommes ouvriers, très complet et rédigé de façon impartiale.

Les points principaux de ce contre-projet, qui représentent les revendications des ouvrieres, sont :

Droit de création d'un tribunal de conseils de prudhommes lorsque cette création sera demandée par un conseil municipal ou un conseil d'arrondissement; élection des conseillers prudhommes pour deux ans avec renouvellement par moitié chaque année; droit de prendre part aux élections à l'âge de dix-huit ans, sans distinction de sexe ; tous les électeurs, inscrits ou non, âgés de vingt-cinq ans, seront éligibles; les séances de jugement seront publiques, elles auront lieu une fois par semaine et pourront se tenir le soir; les tribunaux de conseillers prud'hommes rendront des jugements définitifs et sans appel pour toutes affaires au-dessous de 500 francs; pour les affaires supérieures à cette somme, les jugements pourront être rendus par l'assemblée générale des conseils des prudhommes formés en tribunal d'appel; seront considérés comme créances privilégiées tous salaires dus six mois avant déclaration de faillite; allocation d'une somme de cinq francs aux témoins appelés à déposer devant le conseil; indemnités aux conseillers prudhommes et aux experts, avec contrôle des dépenses par le conseil général, etc.. etc.

La lecture de ce contre-projet a été à plusieurs reprises interrompue par les applaudissements de l'assemblée.

Au nom de la première commission, le citoyen Bodin, rapporteur, a déclaré que le projet Lockroy avait été rejeté à l'unanimité.

L'incendie de Decazeville

Decazeville, 20 juin. — Les murs de la maison incendiée sont tellement surplombés qu'ils constituent un danger continuel.

Les victimes de l'incendie sont : Mme Ve Cibers sa fille et son fils : Mlle Cibers, âgée de vingt ans, et M. Paul Cibers, âgé de sept ans ; Mlle Entraygues, modiste, et un militaire, un dragon natif de Carcenac-Peyralès, fiancé de Mlle Cibers, qui habitait la maison.

Toutes ces personnes ont été ensevelies sous les décombres. A l'heure ou je vous télégraphie, on n'a encore retrouvé qu'une partie du corps du dragon et le cadavre d'un enfant.

Decazeville, 20 juin.—L'incendie que je vous ai signalé dans ma première dépêche a éclaté comme un coup de foudre. Les habitants, accourus aux lueurs du sinistre, ont vu, à travers les flammes qui embrasaient la maison de Mme veuve Cibers, plusieurs malheureux tomber, par suite de l'effrondement du toit et du plancher.

A quatre heures, on a retrouvé encore un paquet de chair calcinée. On suppose que c'est le corps de la jeune modiste, Mlle Entraygues. On a également découvert une autre partie du corps du dragon de Carcenac-Peyralès, qu'on a reconnu à un débris du ceinturon.

En ce moment, le glas funèbre sonne lugubrement. Il ne reste plus de la maison Gibers que les quatre murs.

Les soldats abattent les cheminées au milieu des débris fumants.

Les employés de Chemins de Fer

Les journaux de Paris publient la note suivante :

Paris, le 20 juin 1886

Monsieur le rédacteur en chef,

Les soussignés viennent vous demander le concours de votre honorable journal pour appeler l'attention des pouvoirs publics sur la situation qui leur est faite par la non-promulgation d'une loi votée depuis près de quatre ans par la Chambre des députés et depuis près de quatre ans soumise à la sanction du Sénat.

Le 21 décembre 1882, la Chambre votait, par 316 voix contre 113, un projet de loi réglant les rapports des Compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés.

Or, aujourd'hui, ce projet de loi ne figure pas encore à l'ordre du jour du Sénat.

Suit l'historique du projet de loi. Voici la fin de la lettre :

Pourquoi le Sénat qui, avec raison, s'occupe de régler législativement le sort des mineurs, semble-t-il vouloir à tout jamais laisser dans ses cartons la loi réglant les rapports des agents de chemins de fer avec les compagnies?

Est-ce parce que les mineurs, à Anzin et à Decazeville ont eu recours à l'arme désespérée de la greve?

Nous sommes encore décidés, malgré tout, à n'obtenir que par voies amiables la satisfaction due à de légitimes intérêts trop longtemps sacrifiés, et c'est pourquoi nous venons vous demander, monsieur le rédacteur en chef, de défendre notre cause devant l'opinion publique et de mettre le Sénat en demeure de nous donner cette satisfaction depuis si longtemps attendue.

(Suivent les signatures des délégués du Nord, du P.-L.-M, du Midi, de l'Orléans, de l'Ouest et de l'Est.)

Un accident émouvant

Le Creusot, 21 juin. — Un accident, qui a vivement émotionné notre population, vient d'arriver aux Hauts-Fourneaux,

Cinq ouvriers venaient d'entrer dans une galerie pour opérer un nettoyage, quand ils furent interpellés par d'autres ouvriers restés à l'extérieur. Ceux-ci n'obtenant pas de réponse et craignant un malheur, s'engagèrent au nombre de trois dans la galerie. Un certain temps s'étant écoulé et aucun d'eux n'ayant reparu, on ne douta pas que les malheureux ne fussent asphyxiés. On arrêta immédiatement la circulation du gaz oxyde de carbone et on organisa les secours.

Les prévisions étaient justifiées et on trouva les huit ouvriers presque sans vie.

Heureusement, les médecins de l'usine, aussitot prévenus, accoururent et prodiguèrent aux victimes les soins les plus intelligents.

Un tanner italien. — Soixante jours sans manger — Parieurs et médecins — Incrédulité de la Faculté.

Forli, 21 juin. — Nous avons ici un émule du célèbre docteur Tanner. C'est un nommé Succi, qui est né ici et qui a exploré plusieurs parties de l'Afrique ; il est bien connu de la Société de géographie de Paris.

Succi prétend qu'il a découvert, en Afrique, des herbes dont le suc rend le corps humain insensible à tout besoin.

Depuis le 10 juin, il ne prend autre chose que quelques gouttes de ce suc. Il a les jarrets et les biceps en excellent état, à ce point qu'il a parcouru hier à pied une distance de 7,000 mètres en 45 minutes.

Les médecins ainsi que les parieurs le surveillent jour et nuit.

Succi prétend qu'il restera soixante jours sans manger, mais on se contentera de quatorze.

Il dit que le suc dont il se sert est aussi un antitoxique contre n'importe quel poison.

Succi s'est rendu à Rome, il y a quelques années, peur exposer sa découverte au conseil supérieur hygiénique, mais on l'envoya à l'hospice des aliénés.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 21 juin 1886

Présidence de M. Le Royer

LA LOI DE PROSCRIPTION

Avant la séance

Il règne une grande animation. La consigne est très sévère. Il y a de nombreux solliciteurs de cartes; mais toutes les places sont distribuées depuis vendredi. Dès une heure et demie presque tous les sénateurs sont présents. La salle est comble.

Quelques membres du gouvernement viennent d'arriver. MM. Demôle, de Freycinet, Lockroy se livrent dans les couloirs, surtout auprès des membres de la gauche républicaine, à une active propagande.

On continue à prévoir que le projet du gouvernement sera voté à une douzaine de voix de majorité.

La séance

La séance est ouverte à 2 heures.

Les tribunes sont bondées et les dames sont en majorité. Ainsi qu'à la Chambre, on remarque l'absence complète d'officiers

Le procès-verbal est lu devant une salle vide mais qui se garnit rapidement. Les conversations particulières durent plus de 10 minutes. Les ministres sont tous à leur banc, très entourés des membres de la majorité.

On remarque beaucoup de députés dont, notamment, MM. de Cassagnac, Dugué de la Fauconnerie.

Discours de M. Journault

A 2 h. 10, la parole est donnée à M. Journault sur la loi d'expulsion.

N. Journault défend le projet du gouvernement et dit qu'il vient faire son devoir de républicain. Il soutient que le gouvernement a le droit absolu d'expulser.

Il dit que le moment est venu d'user de ce droit et réédite en somme le discours de M. de Freycinet à la Chambre. Les princes, d'après lui, sont hors du droit commun. M. Journault dit que le comte de Paris a affiché une attitude de prétendant, surtout à l'occasion des dernières élections.

Les succès des conservateurs ne sont pas dus seulement aux fautes de la République, mais à l'influence du comte de Paris. Les incidents du mariage de la princesse Amélie ont obligé la République à montrer qu'elle était un gouvernement sérieux. Il était temps qu'elle le montrât. (Hilarité)

M. Journault attaque le passage du rapport de M. Bérenger qui a trait à l'effet que produirait la mesure auprès des gouvernements étrangers.

Il dit que ce sont là des paroles malheureuses. (*Applaudissements à gauche*).

L'orateur termine en engageant le Sénat à ne pas faire de la politique sentimentale, mais pratique. Le rejet de la loi serait désastreux pour le gouvernement.

Il conjure le Sénat de ne pas accepter la responsabilité d'un pareil acte, au nom de son propre intérêt.

Discours de M. Jules Simon

La parole est à M. Jules Simon. Grande sensation dans la salle.

M. Jules Simon dit qu'en 1871 il n'était pas partisan de la rentrée des princes en France, mais aujourd'hui il se demande si nous sommes en présence de la même République et des mêmes princes.

Un fait historique c'est que la situation de la République en 1871 était celle d'un gouvernement faible et impuissant.

Aujourd'hui, la République n'en est pas à son déclin, comme on le dit, elle ne peut être ébranlée que par ses fautes.

M. Jules Simon ne discute pas le droit du gouvernement, mais se demande quel motif a ce dernier pour prononcer, après quinze ans d'attente, la peine du bannissement.

La séance continue.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 21 juin

Présidence de M. Floquet, président

Les Sucres

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les sucres.

M. Jametel demande que la discussion soit limitée aux trois po ints suivants : Prorogation de la surtaxe des sucres européens; extension de la surtaxe aux sucres coloniaux étrangers; équivalence des sucres coloniaux français.

M. Peytral admet le premier point et réclame le rejet des deux autres.

M. Sans-Leroy insiste énergiquement pour le vote en entier du projet Jametel.

La discussion sur le premier point est adoptée. On procède à un scrutin qui donne lieu à pointage pour savoir si le second point sera accordé. Finalement la proposition Peytral est adoptée par 268 voix contre 256.

La chambre adopte le troisième point, puis l'ensemble. La proposition est renvoyée à la commission et la séance suspendue en attendant le rapport de cette commission.

La séance continue.

Caisse d'Epargne Postale

La Caisse d'épargne postale est placée par la loi sur la garantie de l'Etat.

Elle donne à toute personne la faculté de placer, dans des conditions de sécurité absolue, le produit de ses économies.

Le minimum de chaque versement est fixé à *un franc* (1 fr.) Le compte de chaque personne ne peut dépasser *deux mille francs* (2,000 fr.) versés en *une* ou *plusieurs fois*.

Livret national délivré gratuitement. — Après le premier versement, il est remis gratuitement à l'intéressé un livret national au moyen duquel tout déposant peut continuer ses versements et retirer son argent dans les 6,000 bureaux de poste ouverts tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés, au service de la Caisse d'épargne postale.

Intérêt. — Les sommes déposées produisent un intérêt annuel de trois francs pour cent (3 fr. p. 100). Cet intérêt part du 1er ou du 16 de chaque mois qui suit le jour du versement. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoute au capital et devient lui-même productif d'intérêt.

Achat gratuit de rentes. — Tout déposant dont le crédit est suffisant pour acheter dix francs (10 fr.) de rentes ou davantage, peut faire opérer cet achat sans frais, par la Caisse d'épargne postale.

Transferts. — Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, sans frais pour les intéressés, les fonds déposés dans les Caisses d'épargne privées.

Femmes mariées. — Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets sans l'assistance de leurs maris.

Mineurs. — Les mineurs peuvent également se faire ouvrir des livrets sans l'intervention de leur représentant légal.

Versements. — A chaque versement, il est remis au déposant une quittance extraite d'un livre à souche en échange de laquelle le livret lui est rendu dans le délai maximum de trois jours francs, soit au bureau de poste, soit à domicile, s'il en a exprimé le désir.

Remboursements. — Les titulaires de livrets qui veulent se faire rembourser tout ou partie de leur compte adressent directement leur demande au ministre des postes et des télégraphes, à Paris. Pour le retour du courrier, ils reçoivent l'autorisation de toucher leurs fonds au bureau de poste qu'ils ont désigné suivant leur convenance.

Le Petit Journal Financier

16 PAGES — PARAIT TOUS LES SAMEDIS

PUBLIE TOUS LES TIRAGES

PAR AN 2 Francs

Revue complète des Chemins de Fer Français, Autrichiens, Portugais, Russes, Espagnols. — Panama. — Suez. — Valeurs industrielles. — Echéances des Coupons. — Productions et Répartitions. — Assemblées générales. — Placements de Fonds avantageux.

Adresser les abᵗ en timbres-poste ou mandat. -19- Rue de Londres PARIS

Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de Poste.

12901d

COFFRES-FORTS

incombustibles

Système BAUCHE, de Reims

Nouveau système à plaques d'acier de 50ᵐ/ᵐ, blindant les portes et tout le système de fermeture.

S'adresser chez J. GRIAUX, dépositaire, 29, rue Blanchemaille, Roubaix.

COMPTOIR DE CHANGE

Roubaix, 6, rue de la Gare, près la Place

Emile VION

Maison de confiance connue et fondée à Lille en 1862

ACHAT ET ESTIMATION

d'or, d'argent et de diamants

CONSEIL A SUIVRE

AU PRIX DE 150 FRANCS

On peut acheter les obligations 3 0/0 du CRÉDIT FONCIER, émission 1885, remboursables à 500 fr. et participant chaque année à **6** tirages. A chaque tirage : 1 lot de **100,000** fr.; 1 lot de **25,000** fr.; 6 lots de **5,000** fr.; 45 lots de **1,000** fr.

Vendre les Obligations Lille 1860, 1863, Anvers 1874, 1882, Bruxelles 1879, qui, toutes, perdent au remboursement 6 à 14 fr., *tandis que les Obligations Foncières gagnent toujours au remboursement* **50 francs.**

N. B. — Les obligations foncières sont libérées de trois versements.

COUTEAUX

Grands Rayons de Coutellerie

Couteaux de table et de dessert, de tous genres et de tous styles, en os, ébène, bufile, corne blonde, ivoire, nacre, etc.

CISEAUX

Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturières, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc., etc.

RASOIRS garantis français, anglais, belges, etc.

MAISON

BONNAVE-PECQUEUR

Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX

COUTEAUX DE POCHE à une et plusieurs lames, coupe-cors, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles, etc.

Couperets pour échantillons

Réparations et repassage tous les jours.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse Farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppressions, langueurs, congestions, névralgies, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès. 100,000 cures y compris celles de Mme la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., soit environ 20 cent. le repas. — Aussi la « *Revalescière chocolatée.* » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boites de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre bon de poste.

Dépôts à Roubaix, Desfontaine, épicier; Morelle-Bourgeois, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Cᵉ (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris, 12731

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Cordonnerie, Nouveautés, Confections

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR CORDONNERIE, NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, ETC.) 2

AU CŒUR SOCIAL

Maison LOUIS HERBAUT-BROUTIN

Rue Saint-André, 29

A l'angle de la rue St-Jean, près la rue de Lannoy

Vraie cordonnerie sur mesure et en magasin, pour hommes, dames et enfants. — Devise : Vendre du bon pour vendre beaucoup et vendre beaucoup pour vendre bon marché. 507

A LA CHAUSSURE PARISIENNE

MAISON TEMPEZ

COUTURIER-MAUPRIVEZ successeur

44 bis, Grande-Rue, Roubaix, en face le Cercle du Commerce

Cette maison, une des plus anciennes, est bien connue pour vendre de confiance et à des prix très réduits, défiant toute concurrence. Une remise est faite selon l'importance à tout acheteur payant comptant. *On se charge des réparations à bref délai.* 508

A la renommée de la bonne Toile

Ernest OGER-CARNIAUX

Rue Pellart prolongée, 149, Roubaix

Mérinos, flanelles, cachemires d'Ecosse, lainages et couvertures de laine, velours, soieries, draperies, nouveautés, confections, toiles, rouennerie, bonneterie.

Trousseaux et layettes. 509

AU BON MARCHÉ

8, GRANDE-PLACE, 8, ROUBAIX

Tissus en tous genres

Confections pour dames et enfants

TAPIS ET AMEUBLEMENTS 510

AU PALAIS DE CRISTAL

16, Grande-Rue, Roubaix

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

ET SUR MESURE

pour Hommes et Enfants

Prix-Fixe 511

Élégance, Solidité, Garantie

Habillements sur mesure, pour hommes et enfants, aux prix de la frontière. Nouveautés pour confections. Spécialité de draps noirs pour deuils et noces.

VICTOR PROYE, Tailleur

90, rue Blanchemaille, Roubaix

512

AU MOUTON COURONNÉ

Place de la Liberté, 1 et 3, et Grande-Rue, 58, Roubaix

Spécialité pour deuil, hautes nouveautés noires et couleurs pour robes et confections. Cretonnes et croisés pour ameublements, flanelle blanche et couleurs, draperies noires et couleurs, articles blancs.

Confections pour dames et enfants. Soieries et velours noirs et couleurs. 526

Nouveautés, rouennneries, bonneterie, confections pour dames et enfants.

Chemises confectionnées en tous genres.

Veuve Mazure-Truffaut

Ancienne maison Truffaut-Fournier

42, Grande-Rue, Roubaix. 530

ROBES ET MANTEAUX CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

pour dames, fillettes et enfants

A L'ESPÉRANCE

SENOUTZEN-COUZINEAU

12, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

Il y a toujours en magasin choix considérable de modèles haute nouveauté, à des prix défiant toute concurrence. Pour satisfaire aux demandes faites, la maison laisse aux clientes qui le désirent la faculté de fournir leurs tissus ou garnitures.

Spécialité pour deuil en 24 heures. 532

COMMERCE

CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement de la Condition publique des soies, des laines et des cotons, du 14 au 19 juin 1886 :

4.446	colis	de laines peignées pesant	478.466 kil.
29	»	de blousses	3.153
526	»	de laines filées	88.479 »
13	»	de soies	743 »
320	»	de cotons	34.232 »
5.634	colis pesant ensemble		605.091 kil.

Décreusage 36 1/2 opérations.

Titrage 320 1/2 »

Le directeur de la Condition publique de Roubaix,

A. Musin.

LAINES

FOURMIES, 19 juin.

Depuis notre dernier bulletin et à la veille des enchères de Londres, il s'est traité beaucoup d'affaires avec une nouvelle hausse bien marquée, que les premiers avis reçus de Londres sont venus justifier.

Ces avis annonçaient une augmentation sur la matière de 25 0/0, relativement aux cours de la dernière vente ; aujourd'hui, c'est 30 à 35 0/0 qu'il faut compter

Aussi, les fabricants acceptent, sans difficulté, la hausse sur le fil et tout fait croire que les cours vont aller s'affermissant jusqu'à la fin de l'année. Nos filateurs à forfait et à façon sont presque tous chargés jusqu'à cette époque environ.

(Journal de Fourmies) V. Bachy.

ANVERS, 19 juin.

Il a été traité 157 balles de laine La Plata suint.

Revue du 13 au 19 courant. — L'ouverture des enchères de Londres, si impatiemment attendue par tout le monde, eut lieu le 16 courant en présence d'un nombre considérable d'acheteurs. Les prévisions en faveur d'une forte hausse ont été pleinement réalisées ; celle-ci comporte, comparativement aux cours de clôture des enchères d'Avril, 25/30 0/0 pour les mérinos d'Australie, 15 0/0 pour les crossbreds fines d'Australie, 5 0/0 pour les crossbreds communes d'Australie et 20 0/0 pour les Cap.

C'est surtout le Continent qui a opéré dans les genres fins aux deux premières séances, l'Angleterre s'étant attachée principalement aux laines croisées ; mais elle s'est aussi mise aux autres genres hier et les prix payés constatent une grande fermeté, comparés à ceux du début.

L'attention des acheteurs s'étant tournée vers Londres, notre marché a montré plus de calme cette semaine et seulement 661 balles Buenos-Ayres, 66 b. Montevideo, 75 b. Australie, soit 802 balles, ont trouvé preneurs, à prix très ferme toutefois. Quelques lots de Buenos-Ayres mérinos laine à drap ont obtenu la parité de 5 fr. en lavé sans frais, prix qui dénote une nouvelle avance,

Arrivages 3.720 balles Plata.

Transit 1.480 balles Plata et 500 balles Australie.

Stock ce jour 23.190 balles dont 18.150 balles Plata contre 17.300 balles en 1885, 40.500 balles en 1884 et 40.200 balles en 1883.

Peaux de moutons. — Ventes 37 b, Buenos-Ayres (Nº 7) 1/2 et 2/3 laine, assez bons cuirs, à fr. 0.95.

Stock 290 balles, E. Karcher.

LE HAVRE, 18 juin.

On a vendu 174 balles de laine Monte-Video, à fr. 185 les 100 kil.

LONDRES, 19 juin.

Depuis l'ouverture des enchères de laines coloniales l'animation reste très grande malgré l'importance des catalogues quotidiens dépassant 13.000 balles,

La hausse moyenne de 25 0/0 s'affermit pour les qualités mérinos à peigne, et elle s'étend aux bonnes laines à carde d'Australie et du Cap de Bonne-Espérance, ainsi qu'aux agneaux. Les half-bred fines réalisent 10 0/0 et les croisées communes obtiennent quelquefois 5 0/0 d'augmentation.

Ces améliorations dans la valeur des diverses qualités accusent un retour de la mode aux tissus à base de lainee fines et une reprise sérieuse dans l'industrie lainière.

La France reste en tête du mouvement et fait des achats assez considérables. Les autres pays paraissaient moins bien préparés à revenir aux cours de juin de l'année dernière, mais leur indcision disparait.

De tous les centres manufacturiers en Europe et aux Etats-Unis, on signale une plus grande activité dans les produits manufacturés avec amélioration des prix de vente.

Il est curieux de constater la rapidité avec laquelle s'est propagée la hausse des laines brutes sur tous les marchés d'Europe et d'Outre-mer.

En continuant d'offrir 12.000 balles par jour, on pourra supprimer une semaine de ventes et rapprocher la clôture.

Jusqu'à ce jour, on a offert 51.190 balles, desquelles 50.299 b. sont vendues. Dans les huit catalogues de la 2ᵉᵐᵉ semaine, on présentera 70.550 balles d'Australie et 8.398 balles du Cap, selon la liste des marques et quantités envoyée aux correspondants.

P. Pierrard.

VARSOVIE, 19 juin.

Les apports totaux s'élèvent à 64.482 pouds contre 46,898 pouds en 1885. Les 2/3 des arrivages ont été vendus. On a payé pour très fines laines 120 à 138, fines laines 90 à 115, bonnes moyennes 80 à 85, moyennes 65 à 75, ordinaires 50 à 62 thalers. Tendance faible.

COTONS

Télégrammes communiqués par M. Bulteau-Grymonprez.

LE HAVRE, 21 juin.

Ventes : 900 balles. Marché ferme.

LIVERPOOL, 21 juin.

Ventes : 10,000 balles. Marché ferme.

NEW-YORK, 19 mai.

Middling Upland, 9 1/8. Ventes 7,000 balles. Inchangés.

LE HAVRE, lundi 21 juin.

(Dépêche spéciale)

	19 juin 11 h.	19 juin 4 h.	21 juin 11 h.		19 juin 11 h.	19 juin 4 h.	21 juin 11 h.
Juin.	57 .[.	57 .[.	57 .[.	Déc..	58 1/2	58 1/8	58 1/8
Juill.	57 .[.	56 7/8	57 1/8	Janv.	58 3/4	58 5/8	58 3/4
Août.	57 1/8	57 3/8	57 1/2	Fév..	59 .[.	58 7/8	59 .[.
Sept.	58 .[.	57 7/8	58 .[.	Mars.	59 1/4	59 1/8	59 1/4
Octo.	58 3/8	58 1/4	58 3/8	Avril.	.. .[.	.. .[.	.. .[.
Nov..	58 1/2	58 3/8	58 1/2	Mai...	.. .[.	.. .[.	.. .[.

Par câble de M. SIEGFRIED GRUNER, président du Cotton-Exchange

NEW-YORK, samedi 19 juin (Clôt.)

Ventes : 27,000 balles. Marché ferme.

Recettes 7,000 balles, contre 1,300 en 1885, et 300 en 1884.

Total de la semaine : 7,000 balles, contre 1,300 en 1885 et 300 en 1884.

Juin.....	9 09	Octobre....	9 04	Février....	9 13
Juillet.....	9 14	Novembre..	8 98	Mars.....	9 27
Août.....	9 26	Décembre..	9 02	Avril.....	..
Septembre.	9 14	Janvier....	9 09	Mai.....	..

Télégramme communiqué par M. Léon CLERC :

LIVERPOOL, 21 juin, 12 h., matin.

Ventes : 10.000 balles. Marché ferme, 1/64 de